

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1349

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

831 826 649 RCS Mulhouse.

B-HIVE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 67966.29 EUR.

Adresse : 1, Rue de Berlin, 68350 Brunstatt-Didenheim.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : B-HIVE Société par actions simplifiée au capital de 67.966,29 euros Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM RCS MULHOUSE 831 826 649 BTM CONSULTANTS Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM RCS MULHOUSE 532 309 689
AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE BTM CONSULTANTS PAR LA SOCIETE B-HIVE
1.Évaluation de l'actif et du passif de la société BTM CONSULTANTS dont la transmission à la société B-HIVE est prévue : -Montant de l'actif : 3.469.758 euros -Montant du passif : 2.633.866 euros. 2.Augmentation du capital de la société B-HIVE, société absorbante : La société B-HIVE GROUP (société par actions simplifiée au capital de 41.468.105 euros, dont le siège social est situé 1 rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE n°912 210 275) détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés BTM CONSULTANTS et B-HIVE, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. 3.Montant prévu de la prime de fusion : 0 euros 4.Dépôt du projet de fusion - traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 20 mai 2025 a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Mulhouse, le 20 mai 2025 au nom des deux sociétés La société B-HIVELa société BTM CONSULTANTS Le Président Le Président.